

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 06267

Numéro SIREN : 789 720 091

Nom ou dénomination : A.M.Y Services

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/053676

Certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise AMY SERVICESAdresse de l'entreprise 54 Rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNESIRET

7	8	9	7	2	0	0	9	1	0	0	0	3	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

Neant ☐ *

				Exercice N clos le	
				31/12/2020	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	14 658	13 166
	Immobilisations financières * (1)	040	042		1 500
Total I (5)		044	048	14 658	14 666
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	16 079	16 079
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	12 434	12 434
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	104 488	104 488
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098		133 001
Total général (I + II)		110	112	14 658	147 666

PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	30 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	3 000	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	8 789	
	Report à nouveau		134	53 391	
	Résultat de l'exercice		136	20 236	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	115 416	
	Provisions pour risques et charges		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	5 199	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	27 051	
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	32 250	
Total général (I + II + III)			180	147 666	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 380
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AMY SERVICES		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		13.11.2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	160 247	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226		2 346		
	Autres produits			230		1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		162 594	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stocks (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 20 334 - mobilier : - immobilier :)			242		67 221	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 768)			244		1 324	
	Rémunérations du personnel *			250		57 754		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		11 090		
	Dotations aux amortissements *			254		1 214		
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)			262				
Total des charges d'exploitation (II)					264		138 604	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		23 989	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348)			300		155	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		3 598	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		20 236	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		20 236	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		155		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		3 598		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991							
	ZFANG 44. quaterdecies 345		Investissements outre-mer 344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44. quindécies) 993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A) 655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A) 643					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B) 645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C) 647					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D) 648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641						
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F) 990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G) 649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
Déficits antérieurs reportables *					dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 147 666,34 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 20 236,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 29 323 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 443	14 380		27 823
Immobilisations financières	1 500			1 500
TOTAL	14 943	14 380		29 323

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 14 658 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 443	1 214		14 658
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	13 443	1 214		14 658

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	25 580	12 414	13 166	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau & info.	2 243	2 243	0	4 ans
TOTAL	27 823	14 658	13 166	

3.2 - Etat des créances = 30 012 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 500		1 500
Actif circulant & charges d'avance	28 512	28 512	
TOTAL	30 012	28 512	1 500

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 32 250 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 199	5 199		
Dettes fiscales & sociales	26 887	26 887		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	164	164		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	32 250	32 250		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 7 258 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	7 258
Autres dettes	
TOTAL	7 258

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 160 247 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	160 224	99,99 %
Produits des activités annexes	23	0,01 %
TOTAL	160 247	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 598 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	23 989	3 598	20 391
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-155		-155
Participation des salariés			
TOTAL	23 834	3 598	20 236

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAS AMY Services
54 Rue Paul VERLAINE 69100 VILLEURBANNE
RCS Lyon 789 720 091

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2021

Le vingt-huit juin deux mil vingt et un, à 18 heures,

Les associés de la société AMY SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PRATES Jean Philippe, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur PRATES Francisco est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20.236 euros de la manière suivante :

- Pour la totalité au compte de report à nouveau, qui s'élève après affectation à la somme de 73.627 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il y a eu des distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 3 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 4 :

L'Assemblée Générale décide que Monsieur PRATES Jean Philippe percevra une rémunération fixe mensuelle d'environ 2000 euros net, et ce sur 12 mois, à compter du 01/01/2021. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RESOLUTION n° 5 :

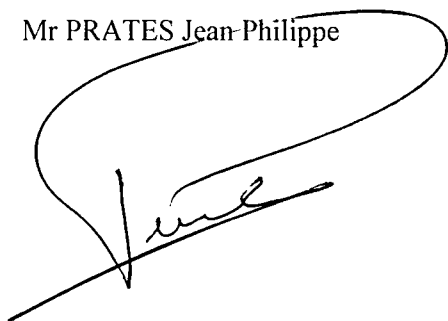
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

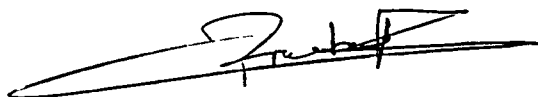
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr PRATES Jean-Philippe

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Mr PRATES Francisco

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.
